

1PAS2PLUS

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 128 080
Euros

Siège social : 3 rue du Louvre 75001 PARIS
RCS PARIS 928 352 616

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 17 MAI 2024**

L'an deux mil vingt et quatre,
Le 17 mai,
Au siège social, à Paris,

M. Christopher JUCHET

demeurant 27 rue du Limousin 93290 TREMBLAY EN France.

Propriétaire de la totalité des 112 808 parts composant le capital social de
la Société 1PAS2PLUS,

Gérant Associé unique de ladite société,

I PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, par la
suppression de l'activité suivante :

- **La réalisation de toutes opérations immobilières et en particulier l'activité de marchand de biens**

Le reste de l'article restant inchangé.

En conséquence l'article 2 « Objet» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement ou
indirectement :

- La réalisation de toutes opérations financières ainsi que l'étude, la création, l'acquisition, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gestion, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières, immobilières, etc... soit par elle-même, pour son propre compte, ou pour le compte de tiers, soit en suscitant la création de tout groupement, association, ou organisme quelconque,

- La participation par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, de fusions, alliances ou sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,
- L'acquisition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers directement ou indirectement, la propriété, la détention, la vente, la gestion, l'administration, la location, l'exploitation, la gérance libre, la prise à bail, et la mise en valeur de bien meubles ou immeubles.
- L'obtention de tout emprunt, de toutes cautions, et la constitution de toute sureté nécessaire au financement de ces opérations, la réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés du groupe,
- La réalisation de toutes prestations de conseil, d'assistance ou d'ingénierie au profit de toutes sociétés ou personnes physiques,
- La recherche dans les domaines ci-dessus mentionnés, l'acquisition, le dépôt, l'exploitation, la concession ou la cession de tous procédés, licences, brevets, marques, modèles ou autres droits de la propriété industrielle,
- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement».

II DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique